

Parc éolien en mer

au large de Courseulles-sur-Mer

CAHIER D'ACTEUR

Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière du débat public (CPDP) qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.



Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

La SPPEF, fondée en 1901, reconnue d'utilité publique le 7 novembre 1936, est agréée depuis 1987.

Sur le front du patrimoine et des sites depuis plus de 100 ans, elle a pour but :

- De défendre les paysages,
- D'empêcher que les sites naturels de la France ne soient dégradés par les spéculations des industries.
- De favoriser la connaissance des beautés naturelles.

COORDONNÉES

SPPEF

39 avenue de La Motte Picquet 75007 Paris tél. 01 47 05 37 71

Courriel: contact@sppef.org Site internet: www.sppef.org

Dans le cadre du débat public organisé par :



LE LITTORAL NORMAND DE LA BAIE DE SEINE, DES HAUTS LIEUX POUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ.

Mémoire de l'Histoire « avec une grande hache » (G. Pérec), et Histoire universelle de l'esthétique, se conjuguent pour faire de ce littoral une invitation à la contemplation. Plus qu'ailleurs, « l'esprit des lieux » mérite notre respect et ne doit pas être troublé.

Le littoral normand de la baie de Seine est devenu depuis l'opération **Overlord** de l'été 1944 un lieu de **mémoire international**. Les sites du débarquement pour la Libération de l'Europe sont sacrés pour de nombreuses nations. Des milliers de soldats reposent sur ce littoral qui garde la mémoire des combats. À juste titre, un projet de création d'un site UNESCO est à l'étude.

Mais on sait moins que c'est sur ce littoral qu'a été expérimentée dès la fin du XVIIe siècle la contemplation d'un paysage maritime. C'est ici qu'est né le pittoresque maritime et sublime ainsi que la pratique des bains de mer dès les années 1820. C'est sur ces plages qu'a été inventée la peinture contemporaine avec les Impressionnistes célébrés depuis 2010 par le festival « Normandie Impressionniste ». Enfin, c'est en Normandie qu'a été créée la notion de « monument historique » permettant l'essor, dès le XIXe siècle, d'un « tourisme culturel » au point que l'identité de la Normandie est refondée en tant que région où se contemplent des beautés historiques ou naturelles...

Position de la SPPEF :

La SPPEF n'a pas à dire si ce projet d'éoliennes marines est pertinent ou non ou d'imaginer des alternatives : l'expertise de la SPPEF ne concerne pas ces enjeux. Notre responsabilité est d'informer tous les acteurs que le site retenu est **un mauvais site** au regard des enjeux historiques et mémoriels cités plus haut.



Les plages du Débarquement : lieux de Mémoire pour une Histoire internationale.

L'ampleur extraordinaire de l'opération « Overlord » de l'été 1944 menée par les forces alliées pour nous libérer de l'enfer nazi, le sang et les larmes versés de milliers de soldats et de civils, ont fait du littoral concerné, une terre sacrée. C'est la raison pour laquelle le nom de « Normandie » est célèbre dans le Monde entier ou que l'usage s'est établi qu'un nouveau président américain se doit de visiter la Normandie le mois de juin suivant son investiture... En l'occurrence, le projet de champ d'éoliennes est situé à 11, 5 km au Nord Est du site du port artificiel d'Arromanches qui a permis le débarquement logistique nécessaire à l'opération Overlord. Malgré certaines précautions prises par l'opérateur industriel pour limiter l'impact visuel, ces éoliennes seront visibles depuis les plages, tant du belvédère de la falaise d'Arromanches que des autres plages situées plus à l'Est [« Juno » et « Sword »].

D'après la carte diffusée par l'opérateur industriel, les éoliennes seront visibles de tous les points hauts de la côte dans un rayon de plus de 30km.

Les photomontages qui circulent déjà alimentent l'inquiétude sur ce « **qu'on verra au large** » au point que l'on peut ironiquement souligner que ce projet ravive l'intensité dramatique vécue ici il y a presque 70 ans : en effet, le 6 juin 1944 au matin, des soldats allemands, depuis leurs bunkers, scrutèrent l'horizon de leurs jumelles pour observer la présence de la plus grande armada de tous les temps... Les éoliennes entraperçues sur la ligne d'horizon doivent-elles jouer le même rôle dans les jumelles des touristes devant la table d'orientation d'Arromanches ?

Au moment où le conseil régional souhaite inscrire ces plages au « Patrimoine de l'Humanité » de l'UNESCO, alors que sera fêté en juin 2014 le 70ème anniversaire de l'opération Overlord, la présence de ce parc éolien au large des côtes peut être considérée comme une faute de goût...



Belvédère de la Croix à Arromanches (crédit photo : http://mon-aigle.netau.net/93-normandie/93-3-normandie-bretagne.html)

Sublime et pittoresque du paysage marin, contemplation de la mer, bains « open sea », belvédère, monument historique, peinture en plein air... Des notions esthétiques inventées ici.

La question de l'impact visuel est donc au cœur du débat public et avec elle, la notion de « belvédère », ce point haut duquel on embrasse une « belle vue », un paysage qui se compose dans l'œil du spectateur. Cette notion est d'ailleurs utilisée par les promoteurs du projet sans avoir la curiosité intellectuelle d'en connaître l'histoire : le « belvédère » moderne a été élaboré par l'écrivain et naturaliste havrais Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre. Vers 1800, l'auteur de Paul et Virginie installe une table d'orientation sur le cap de la Hève pour la contemplation d'un paysage marin sublime (à la fois beau et effrayant). Jusqu'alors, le belvédère était au jardin, à la campagne ou en ville. Désormais, il est posé au bout du Monde, en haut d'une falaise, au bord de l'abîme marin : la contemplation romantique contemporaine pouvait ainsi débuter...



Jacques Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737 – 1814) (Crédit photo : Larousse.fr)

On s'inquiète donc de ce qu'on verra « **depuis la plage** »... Mais ce point de vue « depuis la plage », depuis quand existe-t-il ? Qui l'a expérimenté pour la première fois ? Et où ?

L'historien Alain Corbin nous apprend que vers 1650, le poète caennais Jacques Moisant de Brieux (1611- 1674), aimait se retirer dans son manoir de Bernières sur Mer pour contempler la mer depuis une terrasse située sur le toit. Son manoir étant situé entre l'église et la dune, il avait fait en sorte qu'aucune végétation ne puisse lui ôter la vue sur « le vaste et changeant élément »... (Alain Corbin p. 34). Parfois Moisant invitait ses amis pour une inédite promenade sur la grève et dans la « mielle » (la lande sableuse et humide située en arrière de la dune). C'était contraire aux habitudes de l'époque, la plage étant considérée comme un milieu hostile et mal fréquenté. Moisant de Brieux à Bernières sur Mer, est notre précurseur à tous, avant que ne soit lancée, à partir des années 1820, la mode anglaise du bain « open sea » médical d'abord, hédoniste ensuite...

Enfin on notera la présence dans l'arrière pays de nombreux sites et monuments classés au point que le Calvados, malgré les destructions de 1944, demeure le second département de France le plus richement doté en Monuments Historiques. Or c'est précisément en Normandie que s'invente notre préoccupation contemporaine pour le patrimoine à l'occasion des visites de touristes anglais venus admirer les beautés historiques et naturelles d'une région qu'ils considéraient comme le berceau de leur civilisation.

Depuis les voyages de John Coltee Ducarel (1750) ou d'Arthur Young (1788), les visites de peintres (John Sell Cotman, Richard Parkes Bonington, William Turner...), avec l'édition (Les gravures de la « Normandie pittoresque » de Taylor et Nodier), avec l'activité des sociétés savantes, (la Société des Antiquaires de Normandie, fondée en 1824 par Arcisse de Caumont), la Normandie devient la « province historique » qui permet la mise en œuvre en France de la notion nouvelle de « monument historique ». Dès la fin du XIXe siècle, notre région devient la première destination française pour le tourisme culturel.



Carte postale montrant le manoir de Bernières avec sa terrasse « vue sur la mer »



En 2009, les musées de Caen, du Havre et de Rouen s'associaient le temps de l'exposition, « **Normandie, voyages pittoresques** » dans le but de présenter la contribution majeure de notre région dans l'émergence de notre univers esthétique moderne.

Depuis 2010, à l'initiative de Laurent Fabius reprenant une idée de Jacques Sylvain Klein, est organisé le festival « Normandie Impressionniste » qui se propose de faire connaître au grand public régional et international cet admirable bien public normand : L'invention de l'art moderne de peindre par la contemplation de la lumière et de l'eau dans les paysages de notre région.

Il est plus que jamais nécessaire de s'interroger sur la présence à venir de 75 machines de 180 mètres de haut dans les horizons marins d'Eugène Boudin qui fait actuellement l'objet d'une exposition au musée Jacquemart André de Paris, alors que « Normandie Impressionniste » revient cet été pour attirer des milliers d'amateurs d'art venus du monde entier sur le littoral qui a été admiré par Isabey, Boudin, Courbet, Monet, Pissarro, Dufy, Signac, Jongkind, Sisley, Caillebotte, Marquet, Daubigny, Guillemet... Qu'il soit donc permis de réfléchir à ce que pourrait être un paysage contemporain avec la nécessité de réinventer l'idée de pittoresque

(littéralement, ce qui est « à peindre ») car aujourd'hui, la tentation est grande de relativiser la notion de paysage au point de perdre de vue jusqu'à l'idée même de paysage à contempler...

C'est pourquoi la SPPEF rappelle que cette réflexion est d'autant plus indispensable que ce projet « *impacte* » le littoral qui a permis la naissance de l'idée même de paysage marin.



Gustave Courbet, la plage de Saint Aubin sur Mer (1872) (Crédit photo : amis-arts.com. Musée Courbet d'Ornans)

Conclusion

La SPPEF s'oppose au projet non pas en tant que tel mais parce que le lieu choisi est mal choisi au titre de la mémoire de l'Histoire et de l'histoire universelle de l'esthétique.

Pour ces raisons, la SPPEF demande à ce que le **Mémorial de Caen** soit associé à la réflexion, que les spécialistes de l'histoire culturelle soit consultés, ainsi que le comité d'organisation du festival « **Normandie Impressionniste** » ou le directeur du **Comité Régional de Tourisme de Normandie.**

BIBLIOGRAPHIE

Alain Corbin : « Le territoire du vide, l'Occident et le désir de rivage 1750-1840 » (1988 Paris, collection champ Flammarion 400p.)

François Guillet : « Naissance de la Normandie, genèse et épanouissement d'une image régionale en France » (1999, Caen, annales de Normandie)

Catalogue de l'exposition « Voyages pittoresques, Normandie 1820- 2009 » (2009, Milan, éditions Silvana, sous la direction de Dario Cimorelli)

Résumé du cahier d'acteur :

L'impact du futur parc éolien du Calvados sera essentiellement visuel alors que le littoral normand de la baie de Seine exige que l'on respecte de façon spécifique un paysage marin tant pour la commémoration de l'Histoire universelle de l'Humanité que pour l'Histoire culturelle et esthétique puisque c'est sur cette côte qu'a été expérimenté dès la fin du XVIIe siècle, notre rapport contemporain au paysage et à la mer. Cette double importance justifie amplement l'actuel projet de la création d'un label UNESCO de ce littoral et l'organisation du festival « Normandie Impressionniste ». La SPPEF, sans avoir à prendre parti sur le projet en tant que tel, considère qu'en raison du lieu choisi, ce projet industriel n'est pas compatible avec les initiatives prises par ailleurs pour protéger et valoriser le paysage marin et demande à ce que les autorités responsables du patrimoine historique, mémoriel et esthétique de la Normandie soient consultées.





Commission particulière du débat public Projet de Parc éolien à Courseulles-sur-Mer 60 rue de Saint-Malo 14 400 Bayeux contact@debatpublic-courseulles.org

